

Cet avis sur le site TED: <https://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:166262-2022:TEXT:FR:HTML>

**Belgique-Hannut: Services d'architecture
2022/S 063-166262**

Avis de marché

Services

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) Nom et adresses

Nom officiel: Hannut

Numéro national d'identification: 0207.376.991_21651

Adresse postale: Rue de Landen 23

Ville: Hannut

Code NUTS: BE334 Arr. Waremme

Code postal: 4280

Pays: Belgique

Point(s) de contact: Amélie DEBROUX

Courriel: amelie.debroux@hannut.be

Téléphone: +32 19519375

Fax: +32 19519355

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <https://www.hannut.be/>

Adresse du profil d'acheteur: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=439939>

I.3) Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/1148/B5/2022>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: autre adresse:

Nom officiel: Ville de Hannut - Département des Infrastructures Communales

Adresse postale: rue de Landen 23

Ville: Hannut

Code NUTS: BE334 Arr. Waremme

Code postal: 4280

Pays: Belgique

Point(s) de contact: Laurent COLLIN

Courriel: laurent.collin@hannut.be

Téléphone: +32 19519365

Fax: +32 19519355

Adresse(s) internet:

Adresse principale: <http://www.hannut.be>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Hannut.-20220004+-+Appel+%C3%A0+projet-F02>

- I.4) **Type de pouvoir adjudicateur**
Autorité régionale ou locale
- I.5) **Activité principale**
Services généraux des administrations publiques

Section II: Objet

- II.1) **Étendue du marché**
- II.1.1) **Intitulé:**
VILLE DE HANNUT – Hôtel de ville - Marché de services – procédure concurrentielle avec négociation – Désignation d'un auteur de projet en vue de l'étude et du suivi de l'exécution des travaux de démolition/ reconstruction d'une partie de l'hôtel de ville de HANNUT avec intégration des services du CPAS et de la RCA de Hannut
Numéro de référence: Hannut.-20220004 - Appel à projet-F02_0
- II.1.2) **Code CPV principal**
71200000 Services d'architecture
- II.1.3) **Type de marché**
Services
- II.1.4) **Description succincte:**
Les services concernent le projet de démolition et de reconstruction d'une partie l'hôtel de ville de Hannut avec l'intégration des services du CPAS de HANNUT et de la maison du social.
Le nouvel hôtel de ville ambitionne l'exemplarité en termes de performances énergétiques et la neutralité en carbone. Ses besoins énergétiques seront assurés par des sources d'énergies renouvelables.
Le projet s'implantera en lieu et place de l'annexe arrière du château Mottin. La démolition de cette annexe (bâtiment de l'année 1984 d'une surface brute d'environ 750 m²) est incluse dans le budget des travaux et son suivi fera partie de la mission de l'auteur de projet. Cette démolition libérera un terrain d'une surface de plus ou moins 980 m² pour le développement du nouveau projet.
Le nouveau projet comptera une surface totale brute maximum de 3.000 m².
Il intégrera en son sein l'ensemble des services de la commune, du CPAS et de la RCA.
Complémentairement à ceux-ci, le programme inclut les espaces d'accueil du public, protocolaires, techniques, du personnel et de service.
L'espace d'accueil de l'administration intégrera la galerie d'art du château Mottin qui occupe le bâtiment actuel depuis plus de 20 ans.
La nouvelle partie de l'hôtel de Ville qui est implanté au centre-ville se voudra être clairement identifiable comme équipement public.
Le projet sera proposé aux subsides dans le cadre de l'appel à projet : « PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE – Appel à projet : bâtiments publics – rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux Pouvoirs locaux ». En termes d'exécution, si cette hypothèse est activée, cela aura des impacts notamment en termes de délais (réception provisoire des travaux accordée -avec ou sans remarque- avant le 30/06/2026).
- II.1.5) **Valeur totale estimée**
Valeur hors TVA: 720 000.00 EUR
- II.1.6) **Information sur les lots**
Ce marché est divisé en lots: non
- II.2) **Description**
- II.2.3) **Lieu d'exécution**
Code NUTS: BE334 Arr. Waremme

Lieu principal d'exécution:

l'hôtel de ville est situé au 23 rue de Landen – 4280 HANNUT

II.2.4) **Description des prestations:**

Les services comprennent l'étude et le suivi de l'exécution des travaux pour le projet précité. Ils s'articulent autour de 6 compétences requises, au minimum :

- À l'étape des demandes de participation, seule la compétence architecture est demandée et donc évaluée. En vertu de l'article 8§2 de la loi du 17 juin 2016, le candidat inclura (tous) le(s) opérateur(s) économique(s) dont la capacité est mobilisée pour satisfaire aux conditions de sélection (niveaux spécifiques minimaux exigés) relatives à la capacité technique et professionnelle. Ces opérateurs économiques ne pourront donc pas être des tiers (sous-traitant, consultant, etc.), sauf des associé·e·s ou collaborateur·trice·s disposant d'une expérience antérieure pertinente, dans les conditions énoncées sous le point III.1.3). Lorsqu'un candidat compte plusieurs opérateurs économiques, ces derniers forment ce qu'on appelle un « GROUPEMENT ». La responsabilité (de la demande de participation puis, le cas échéant, de l'offre et de la mission) est partagée entre ces opérateurs économiques. Un mandat est donné à l'un des opérateurs du groupement, appelé « MANDATAIRE » : ce dernier dispose du pouvoir de signature et représente le groupement à l'égard de l'adjudicateur. Le candidat seul ou le mandataire du groupement sera chargé, en tout ou en partie, de la compétence architecture. ATTENTION : en vertu de l'article 54 de l'arrêté royal du 18 avril 2017 (§1) un candidat ne peut introduire qu'une seule demande de participation par marché et (§2) un soumissionnaire ne peut remettre qu'une offre par marché.

- En vue de la production des offres et de l'exécution du marché, les candidats retenus devront assumer en outre 6 compétences supplémentaires (stabilité, techniques spéciales, PEB, acoustique, design mobilier et design signalétique). Toute compétence jugée utile ou pertinente par rapport à l'objet du marché pourra alors également être ajoutée. Le soumissionnaire pourra faire appel à un ou plusieurs opérateur(s) économique(s) tiers (sous-traitant(s), consultant(s), etc.) pour assumer ces 6 compétences supplémentaires requises et les éventuelles compétences ajoutées de son initiative.

Il sera également demandé de faire une proposition de collaboration avec un artiste pour l'intégration d'une œuvre d'art, en application du décret du 10.5.1984 relatif à l'intégration d'œuvres d'art dans les bâtiments publics. Cette proposition sera à formuler dans l'offre. Le coût de l'œuvre et les honoraires de l'artiste ne sont pas compris dans l'enveloppe budgétaire mentionnée ci-après.

La prestation du coordinateur sécurité santé ne fait pas l'objet de la présente mission.

Le budget des travaux est fixé à maximum 6.000.000 EUR, TVA et honoraires non compris. Les honoraires sont calculés sur base d'un pourcentage forfaitaire, soit 8 % pour la partie démolition et 12 % du montant total des travaux (décompte final) pour la construction, toutes compétences confondues (compétences requises + éventuelles compétences ajoutées d'initiative par le soumissionnaire).

II.2.5) **Critères d'attribution**

Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité - Nom: Qualité du concept, de l'intervention architecturale et du rapport avec le contexte /

Pondération: 45

Critère de qualité - Nom: Performance et fonctionnalité / Pondération: 35

Critère de qualité - Nom: Présentation de l'offre / Pondération: 5

Coût - Nom: Optimisation de l'investissement / Pondération: 15

II.2.6) **Valeur estimée**

Valeur hors TVA: 720 000.00 EUR

II.2.7) **Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois: 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre minimal envisagé: 3

Nombre maximal: 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats:

Les critères de limitation du nombre de candidats retenus, à savoir la motivation, l'adéquation du profil et la pertinence et la qualité de missions antérieures choisies, sont détaillés dans le guide de sélection du marché. Le choix de missions antérieures choisies inclura a minima une mission de conception de bâtiment avec une performance énergétique élevée (efficacité énergétique, bâtiment(s) neutre(s) en carbone, utilisation des énergies renouvelables).

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération: oui

II.2.11) Information sur les options

Options: oui

Description des options:

Les informations concernant les options seront reprises dans le cahier des charges.

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: oui

Identification du projet:

PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE

Projet n°49

Bâtiments publics – Rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux Pouvoirs locaux

Appel à projet 2022

En date du 23 juin 2021, dans le contexte de « Next Génération EU », la Commission européenne a approuvé le plan de relance et de résilience de la Belgique. Sa décision d'exécution a été adoptée lors du Conseil Ecofin du 13 juillet 2021.

II.2.14) Informations complémentaires

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions:

L'inscription au registre de la profession du candidat (ou dans le cas d'un groupement, son mandataire) chargé de la compétence architecture sera attestée de la façon suivante :

- base de données officielle et d'accès gratuit sur laquelle l'adjudicateur pourra procéder à la vérification ;
- à défaut : fourniture d'une attestation datant de moins de 6 mois d'inscription à un Ordre professionnel d'architectes ou un agrément à exercer cette profession dans sa région/son pays d'origine.

L'attention du candidat est attirée sur le fait que l'exécution du marché nécessitera l'inscription à l'Ordre professionnel national belge en vue de l'introduction du permis d'urbanisme lié au projet.

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection:

Démonstration des compétences pour la mission : prouvée via une liste reprenant, pour chaque compétence minimale requise à l'étape de demande de participation (architecture) les missions menées dans les 5 dernières années pouvant constituer des preuves de l'expérience pour la ou les compétence(s) que l'opérateur économique assumera pour le présent marché. Le cas échéant, l'opérateur économique concerné peut faire valoir l'expérience que l'un de ses associé-e-s ou collaborateur-trice-s a acquise comme associé-e ou

collaborateur-trice au sein d'une précédente structure ou en solo, et ce uniquement aux conditions détaillées dans l'annexe 2 du présent avis de marché.

Les règles de comptabilisation de l'ancienneté des missions listées sont fixées dans l'Annexe 2 du présent avis de marché. ATTENTION : pour les missions relatives à des projets livrés, la date maximale prise en compte pour calculer l'ancienneté d'une mission est celle de la réception PROVISoire.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s):

Concernant la compétence architecture, la liste des missions comprendra au minimum une preuve de l'expérience de l'opérateur économique qui sera chargé de la gestion du marché public de travaux (lors de sa passation-rédaction du cahier des charges et lors de son exécution) pour un ouvrage livré (réception provisoire des travaux obtenue) ayant fait l'objet d'un marché public dont le montant des travaux s'élève au minimum à 2.000.0000 euros HTVA.

III.2) **Conditions liées au marché**

III.2.1) **Information relative à la profession**

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables:

L'exécution du service est réservée aux architectes, bureaux d'architecture, association d'architectes, détenteur d'un titre professionnel en Europe.

Section IV: Procédure

IV.1) **Description**

IV.1.1) **Type de procédure**

Procédure concurrentielle avec négociation

IV.1.3) **Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

IV.1.4) **Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue**

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier

IV.1.5) **Informations sur la négociation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

IV.1.8) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics: non

IV.2) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.2.2) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

Date: 02/05/2022

Heure locale: 10:30

IV.2.3) **Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

Date: 07/06/2022

IV.2.4) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**

français

IV.2.6) **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en mois: 6 (à compter de la date limite de réception des offres)

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

VI.3) **Informations complémentaires:**

[1]Le présent avis de marché est complété par le document et les annexes suivantes :

Le guide de sélection reprenant les précisions terminologiques, les critères de limitation du nombre de candidats retenues & le contenu du dossier de demande de participation

Annexe 1. Formulaire DUME.xml

Annexe 2. Plan de situation

Annexe 3. Photos du site

Annexe 4. PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE - Projet n°49 - Bâtiments publics – Rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux Pouvoirs locaux - Appel à projet - 2022

Annexe 5. Planning prévisionnel

Par le biais de l'introduction du formulaire DUME, le candidat déclare sur l'honneur qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Cette déclaration implicite vaut aussi pour les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur. Concernant les documents et certificats qui ne sont pas gratuitement accessibles par le pouvoir adjudicateur : les éventuels documents à fournir sont spécifiés dans l'annexe 2 du présent avis de marché.

[2] La procédure se déroule en deux temps : 1) Sélection qualitative : sélection de 3 à 5 candidats sur base du dossier de demande de participation; ces derniers sont invités à remettre offre ; 2) Attribution du marché à un des soumissionnaires sur base des offres déposées et de leur défense orale. Les offres seront constituées d'un CARNET d'INTENTIONS rendant compte des propositions fonctionnelles et conceptuelles formulées par les soumissionnaires.

[3] Le Cahier des charges régissant le marché sera envoyé uniquement aux candidats retenus au terme de la sélection qualitative et donc invités à remettre offre, conformément à l'article 65 de la loi du 17 juin 2016. Pour information, les documents-types desquels les documents du présent marché s'inspirent sont accessibles sur le guide pratique de la Cellule architecture : www.marchesdarchitecture.be

[4] L'adjudicateur sera assisté dans le choix par un jury composé de membres tant intérieurs qu'extérieurs à l'adjudicateur. Seront conviés des représentants de l'adjudicateur, de l'urbanisme, mais également des représentants des futurs utilisateurs, de la Cellule architecture, du/des pouvoirs subsidiant(s) le cas échéant ainsi que de minimum 2 experts extérieurs.

[5] Chaque soumissionnaire ayant remis une offre complète et régulière conformément au Cahier des charges et l'ayant défendue devant le Jury recevra un dédommagement forfaitaire de 2.000 EUR. S'agissant d'un dédommagement, il n'y a pas d'application de la TVA. Pour l'adjudicataire du présent marché, cette somme sera également versée mais ensuite déduite de la première facture qui suit le démarrage des études. La TVA sera alors comptée en sus.

[6] La durée du marché mentionnée au point II.2.7. est susceptible d'être allongée étant donné la nature de ce marché de services. Sa durée peut en effet être impactée par divers facteurs externes (autorisations, procédures, ...) et est directement dépendante de la durée des travaux. Le marché prend fin, au plus tard, à la réception définitive des travaux.

[7] Pour visiter les lieux, l'accès est organisé aux dates suivantes : le 21 avril 2022 de 14h à 16h00 et le 26 avril 2022 de 10h00 à 12h00. Aucune confirmation n'est requise. Cette visite est facultative. Il ne sera répondu à aucune question lors de ces visites. Une séance de questions-réponses sera organisée pour les soumissionnaires après la sélection qualitative.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Nom officiel: Conseil d'Etat
Adresse postale: rue de la Science 33
Ville: BRUXELLES
Code postal: 1040
Pays: Belgique
Adresse internet: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**
25/03/2022